

Observatoire Poitou-Charentes des libertés publiques



Rapport annuel 2025



OPCLPP@proton.me

Sommaire

Introduction.....	3
Les observatoires des pratiques policières.....	3
L'observatoire Poitou-Charentes des libertés publiques.....	3
Pas de bassine à Saint-Sauvant, 16 novembre 2024.....	4
Le contexte.....	4
Brève chronologie.....	5
Analyse.....	8
Marche contre l'empire Bolloré, 1 ^{er} février 2025.....	9
Le contexte.....	9
Brève chronologie.....	9
Analyse.....	10
Coursiers poitevins sans papier, 22 mars 2025.....	11
Le contexte.....	11
Brève chronologie.....	11
Analyse.....	12
La soirée Mégaboum, 25 mars 2025.....	13
Le contexte.....	13
Chronologie.....	14
Analyse.....	18
Défendons l'eau, 7 juin 2025.....	19
Le contexte.....	19
Chronologie.....	19
Analyse.....	21
Bloquons tout, 10 septembre 2025.....	23
Le contexte.....	23
Chronologie.....	23
Analyse.....	28
Déontologie.....	30
Le port du RIO.....	30
Des entraves aux observations.....	30
Conclusion.....	31
Un discours criminalisant.....	31
Un dispositif policier disproportionné.....	31
Deux poids, deux mesures.....	31
Des pratiques des forces de l'ordre choquantes et illégales.....	32
Une menace majeure pour la démocratie et les droits humains.....	33
Annexes.....	34

Introduction

Les observatoires des pratiques policières

Les observatoires des libertés publiques sont des collectifs de bénévoles présents sur les lieux où s'exercent les pratiques policières. L'objectif est de recueillir des informations et de produire des rapports afin d'alerter les citoyen·nes, la justice et les pouvoirs publics et d'alimenter le débat sur la liberté d'expression.

La qualité d'observateur·ice est reconnue par le droit international. Les autorités doivent garantir ce droit en vertu notamment de l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques régulièrement signé et ratifié par la France, mais aussi par la Convention européenne des droits de l'Homme.

Les observations sont réalisées par une ou plusieurs équipes, suivant une méthodologie répondant au strict respect de principes parmi lesquels on trouve la sécurité, la confidentialité et la non-participation à la manifestation, appelée aussi « neutralité comportementale ».

Les équipes d'observation sont équipées de matériels de captation d'images et de son ainsi que de protections individuelles (casques, masques, lunettes). Les observateur·ices portent des chasubles siglées permettant de les identifier.

L'observatoire Poitou-Charentes des libertés publiques

L'observatoire Poitou-Charentes des libertés publiques (OPCLP) a été créé en mars 2023 à l'initiative du comité régional Poitou-Charentes de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH).

Chaque observation donne lieu à un rapport relatant les faits observés. Ces rapports sont confidentiels et à usage interne sauf si l'observatoire en décide autrement. Ce document propose une synthèse des rapports d'observation de 2024 et 2025.

Depuis sa création, les équipes de l'observatoire Poitou-Charentes des libertés publiques ont observé le maintien de l'ordre de plusieurs manifestations : *Sainte-Soline*, le 25 mars 2023 ; *La 12e manifestation contre la réforme des retraites*, le 6 juin 2023 à Poitiers ; *Le village de l'eau*, du 16 au 20 juillet 2024 à Melle, Migné-Auxances et La Rochelle ; *Pas de bassine à Saint-Sauvant*, le 16 novembre 2024 ; *Marche contre l'empire Bolloré*, le 1^{er} février 2025 à Chasseneuil-du-Poitou ; *Les coursiers poitevins sans papier*, le 22 mars 2025 à Poitiers ; *La soirée Mé gaboum*, le 25 mars 2025 à Poitiers ; *La Marche de la liberté*, le 4 avril 2025 à Bressuire ; *Défendons l'eau*, le 7 juin 2025 à Poitiers ; *Bloquons tout*, le 10 septembre 2025 à Niort.

Les rapports inter-observatoires sur « Sainte-Soline »¹ en mars 2023 et « le Village de l'eau »² en juillet 2024 sont disponibles en ligne. Les manifestations contre la réforme des retraites de juin 2023 et la marche de la liberté d'avril 2025 ont donné lieu à de simples comptes rendus qui ne seront pas repris ici.

¹ [Sainte-Soline, empêcher l'accès à la bassine quel qu'en soit le coût humain.](#)

² [Contrôle, surveillance, punition : pratiques policières mobilisation contre les mégabassines 16 au 21 juillet 2024](#)

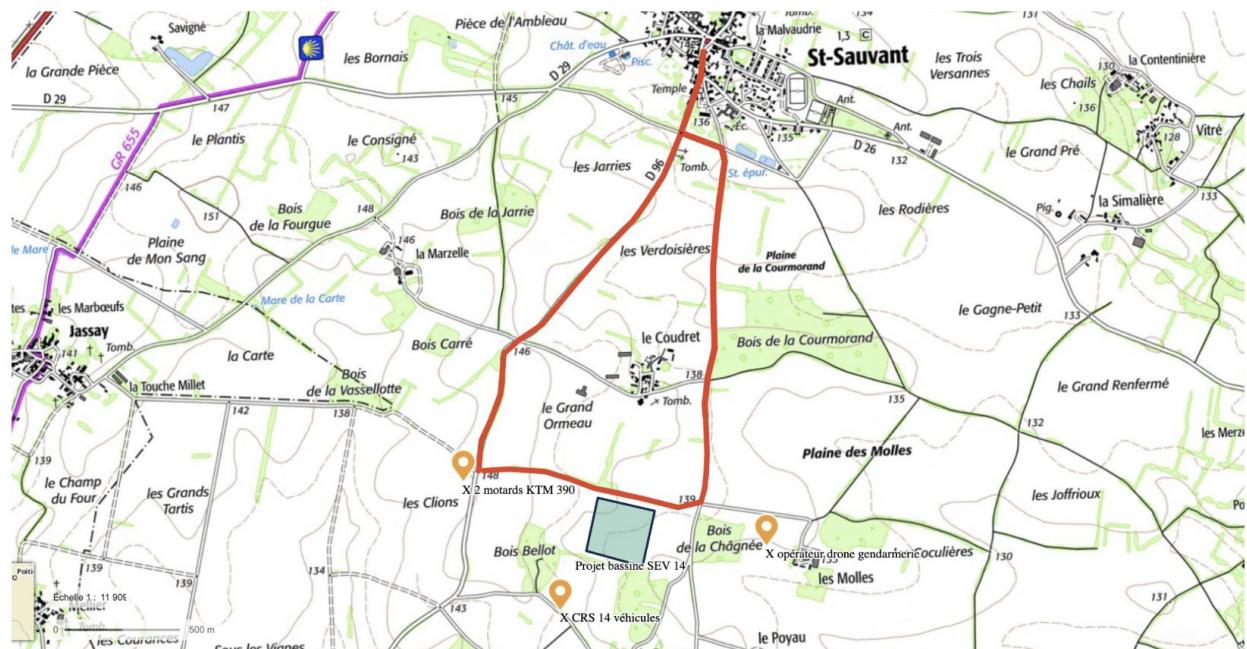
Pas de bassine à Saint-Sauvant, 16 novembre 2024

Le contexte

Quatre mois après la mobilisation du « Village de l'eau » qui a eu lieu à Melle, Migné-Auxances et La Rochelle du 16 au 20 juillet 2024, cette nouvelle manifestation contre un projet de méga-bassine a été déclarée par la Confédération paysanne et n'a pas été interdite par la préfecture de la Vienne. Selon la presse, entre 700 et 1000 personnes étaient présentes lors de cette journée de mobilisation.

« Marche populaire et paysanne pour un juste partage de l'eau. Rdv le 16 novembre à 13H place de la mairie de Saint Sauvant (86). Il devait commencer en septembre dernier. Le chantier de la méga-bassine SEV14 en projet sur la commune de Saint-Sauvant (86), à 15 km de Sainte-Soline, n'a toujours pas démarré. L'opposition populaire, les revers juridiques et les difficultés économiques ont contraint la Coop de l'eau 79, porteuse du projet, à revoir son calendrier. N'attendons pas le démarrage du chantier pour agir. Maintenons la pression jusqu'à l'abandon de ce projet scandaleux et de tous les autres projets de bassines. »³

PARTIE – PARCOURS : Boucle de Saint-Sauvant à Saint-Sauvant : place de la mairie, D 26 , rue des Verdoisières, chemin agricole, D 96, D 26, place de la mairie (voir carte ci-dessous)



³ La Grappe site collaboratif de luttes sur Bordeaux et alentour

Brève chronologie

11h37, 20 fourgons de CRS passent sur la place de Saint-Sauvant en direction de « Le Coudré » sur la D26. Le convoi est escorté par des motards de la gendarmerie nationale et des véhicules légers. Plusieurs points de contrôle sont mis en place sur les routes venant de Poitiers et Melle dont un au niveau du Grand-Breuil au carrefour de la D150 et de la D26. Un autre à l'entrée du village de Saint-Sauvant.



Photo presse Nouvelle République

13h00, des journalistes quelques militants et médics sont présents sur la place de la mairie, ainsi que des policiers en civil. Ballet de voitures de gendarmerie entre la place et probablement d'autres lieux considérés comme stratégiques.

13h10, deux motards de la gendarmerie sont positionnés au rond-point de la D26. Les observateurs se présentent aux deux gendarmes arrivés en Zoé électrique un peu plus tôt. Les gendarmes sont de la brigade territoriale de Vouillé et assurent faire partie d'une équipe de liaison et d'information de la gendarmerie (Eli-G). Ils ne portent ni chasuble ni signe distinctif. Ils nous précisent être en contact permanent avec la préfecture.

La sécurité de la manifestation n'est pas vraiment garantie. Malgré la fermeture à la circulation de la D96 et D17, quelques véhicules se retrouvent au milieu du rassemblement sur la place de la mairie.



Photo presse Nouvelle République

14h30, la manifestation prend la direction de Vançay ou Lezay D26 ou D96. Le cortège emprunte la rue de Verdoisières, direction Le Coudré. Aucune présence d'agents des FDO exceptés les motards de la gendarmerie devant et à bonne distance du cortège. Aucun drone ou hélicoptère visible.

A 15h, le cortège arrive à la parcelle qui doit accueillir le futur chantier de méga-bassine. Un champ de maïs céréales récemment moissonné. Les fourgons des CRS sont stationnés à quelques centaines de mètres le long d'une petite route près du hameau La Brousse.



15h10, deux gendarmes sur des motos tout-terrain arrivent par le chemin qui rejoint la D96 et se positionnent dans le champ voisin. Deux représentants des manifestant·es les rejoignent et leur demandent de sortir du champ pour ne pas perturber une espèce d'oiseau protégé, l'outarde canepetière. Après discussion, les motards regagnent le chemin.

15h26, un drone est en vol statique au-dessus de la parcelle où se trouvent les manifestant·es.

16h34, les manifestant·es quittent la parcelle et prennent la direction de Saint-Sauvant par la D96. Le cortège est sécurisé à l'avant et à l'arrière par des motards. Le véhicule Zoé de la gendarmerie est présent au carrefour de la D96 et de la route qui mène vers Le Coudré.

Retour sur la place et fin de l'observation à 17h35.



Photo presse Nouvelle République
6

La préfecture a largement communiqué sur le dispositif mobilisé pour cette manifestation et sur la présence de l'ex-préfet de la Vienne auprès des policiers et des agriculteurs favorables à la bassine SEV14.



Photos page Facebook préfecture de la Vienne



Photo presse Nouvelle République

Analyse

La manifestation s'est déroulée dans le calme et sans incident notable. La présence des FDO a été discrète tout au long de la journée mais le dispositif policier était très conséquent. Selon les chiffres données par la préfecture, 200 membres des FDO dont 60 CRS et près de 40 sapeurs-pompiers étaient mobilisés aux abords de Saint-Sauvant le 16 novembre 2024. Sans compter la présence d'un hélicoptère et deux drones pour la transmission et la captation d'images.

Jean-Marie Girier, l'ex-préfet de la Vienne, nommé depuis le 6 novembre 2024 préfet des Pyrénées-Atlantiques, a fait le déplacement à Saint-Sauvant le jour de la manifestation. La préfecture a largement communiqué sur sa présence auprès des agents des forces de l'ordre et des agriculteurs favorables à la bassine SEV14 (article NR 86)⁴.

Un nombre impressionnant d'arrêtés administratifs

Arguant du fait que les précédentes mobilisations contre les méga-bassines avaient été marquées par des troubles à l'ordre public, le préfet de la Vienne a pris de nombreux arrêtés administratifs :

- un arrêté portant interdiction de port et transport d'équipement de protection le samedi 16 novembre de 8h00 à 19h00 dans la commune de Poitiers sur le secteur de la gare ferroviaire et sur le secteur Poitiers Sud comprenant la zone commerciale ; et le samedi 16 novembre de 8h00 à 19h00 sur les communes de Saint-Sauvant, Rouillé, Lusignan et Celle l'Evescaut
- un arrêté autorisant la captation et la transmission des images au moyen de trois caméras (deux drones et un hélicoptère)
- un arrêté portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical dans le département de la Vienne du vendredi 15 novembre 2024 au lundi 18 novembre 2024 inclus.
- un arrêté portant interdiction de circulation des véhicules transportant du matériel de son à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé sur l'ensemble des réseaux routiers du département de la Vienne, sur la même période de temps.
- une fermeture à la circulation des RD 96 et RD 17, depuis la commune de Saint-Sauvant en direction de la limite départementale des Deux-Sèvres, de 11h00 jusqu'à la fin de la manifestation.
- un déploiement de la gendarmerie départementale pour des contrôles sur l'ensemble du pays Mélusin, renforcée par 60 CRS dont des dizaines présents sur des « sites sensibles » (exploitations agricoles ?).

Des tensions entre automobilistes et gendarmes à certains points de contrôle nous ont été rapportés, notamment au niveau du Grand-Breuil au carrefour de la D150 et D26. Selon les témoignages, les personnes ne s'opposaient ni aux vérifications des documents obligatoires ni à la fouille visuelle des véhicules mais refusaient que les gendarmes contrôlent et relèvent l'identité de chacun des passagers des véhicules. Un représentant des organisations est venu assurer la médiation, ce qui a permis le retour au calme.

Cette journée de mobilisation citoyenne qui n'a connu aucun incident notable démontre que les autorités publiques peuvent faire le choix de ne pas interdire une manifestation contre un projet de méga-bassine en Poitou-Charentes, que le maintien de l'ordre peut se faire à distance des manifestant·es et que la volonté politique d'interdiction et de confrontation qui en plusieurs occasions a donné lieu à un usage inconsidéré de la force contre les militant·es écologistes, comme à Sainte-Soline le 25 mars 2023 ou à La Rochelle le 20 juillet 2024, n'est pas la meilleure réponse aux mobilisations environnementales.

⁴ [Bassine de Saint-Sauvant : des visions agricoles irréconciliables ?](#)

Marche contre l'empire Bolloré, 1^{er} février 2025

Le contexte

Plus d'une centaine d'organisations ont lancé un appel à « Désarmer l'empire Bolloré » sur l'ensemble du territoire français. Une première série d'actions est annoncée du 29 janvier au 2 février 2025. Pour Poitiers et ses environs, un rendez-vous est donné le 1er février à Chasseneuil-du-Poitou, dans la zone commerciale du Futuroscope, pour une parade carnavalesque autour de l'entrepôt Bolloré Energy.

La manifestation est déclarée en préfecture. L'interdiction de manifestation concerne la route principale en direction du Futuroscope (D 910) et quelques rues de la zone artisanale qui donnent accès au dépôt de carburants appartenant à Bolloré Energy (matérialisées en rouge sur une carte jointe en annexe de l'arrêté).



Brève chronologie

Les manifestants se regroupent sur le parking de la boulangerie Ange au niveau du rond-Point d'Aquitaine à Chasseneuil-du-Poitou. Ils distribuent des tracts aux automobilistes avant de traverser la D910 pour se diriger par la contre-allée de la zone commerciale vers le site Bolloré Energy. Un contact est établi avec la gendarmerie nous précise un des organisateurs.

Un véhicule (type Peugeot Partner) d'une brigade territoriale de gendarmerie est présent dès 13h54 jusqu'à la fin de la manifestation. Une autre véhicule de la gendarmerie (type Peugeot 5008) est présent à certains points du parcours. Une voiture banalisée (DS Citroën), sans doute des renseignements territoriaux, est stationnée devant l'entreprise Schneider Electric.

A plusieurs dizaines de mètres de l'entrepôt de carburant, un barrage de gendarmerie, avec quelques barrières métalliques, interdit l'accès à la rue de Beausoleil qui donne sur la route du 21^e siècle où se trouve le site Bolloré Energy.

4 gendarmes sont présents derrière le barrage. Sans casque, jambières pour trois d'entre-eux et bouclier pour un autre. Port du gilet tactique et arme à la ceinture. Les RIO⁵ sont visibles. Plusieurs fourgons de gendarmerie sont positionnés devant l'entrepôt de carburant Bolloré Energy à quelques dizaines de mètres du barrage policier.

⁵ Référentiel des identités et de l'organisation, matricule de sept chiffres qui identifie les agents des FDO



Analyse

La présence des gendarmes est discrète tout au long de la manifestation. Le cortège n'est pas sécurisé sur l'ensemble du parcours. Des automobilistes se retrouvent face aux manifestant·es. Ils doivent faire demi-tour ou se garer sur le bas côté pour laisser passer le cortège.

Le chef du dispositif est le commandant de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Jaunay-Marigny. Vers 15h30, la commandante de la compagnie de gendarmerie de Poitiers est présente derrière le barrage policier interdisant l'accès au dépôt de carburant Bolloré Energy.

La préfecture de la Vienne n'a pris qu'un seul arrêté portant interdiction de manifestation sur certains axes. Sans comparaison avec la mobilisation « Pas de bassine à Saint-Sauvant » du 16 novembre 2024 et ses nombreux arrêtés administratifs. Il en va de même pour les effectifs engagés : une dizaine de gendarmes le 1er février 2025 pour plus de 200 agents des FDO le 16 novembre 2024.

Ce changement notable dans la gestion de la manifestation est-il dû à l'arrivée de Serge Boulanger, le nouveau préfet de la Vienne et à une nouvelle approche du maintien de l'ordre ? L'avenir nous le dira.



Coursiers poitevins sans papier, 22 mars 2025

Le contexte

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre le racisme, un collectif organise le samedi 22 mars 2025 une manifestation en soutien aux coursiers poitevins sans papiers. A l'appui de la CIMADE et signataires de l'appel à la régularisation intégrale des coursiers poitevins, on trouve plusieurs syndicats et associations de soutien aux personnes migrantes : Réseau Éducation Sans Frontière (RESF), D'ailleurs Nous Sommes d'Ici (DNSI), 100 pour 1, Welcome et Min' de rien qui œuvrent notamment pour le logement. Cette manifestation est déclarée par le syndicat CFDT⁶.



L'observatoire des libertés de la LDH

Photo presse Web86

Brève chronologie

Avant 9h00, une vingtaine de coursiers poitevins sans papiers se regroupent devant la salle Timbaud à la Maison du peuple, rue Saint Paul à Poitiers. Ils partent ensuite vers le bureau de poste du centre-ville accompagnés d'une vingtaine de représentant·es des différentes organisations. Le groupe emprunte la rue de la Cathédrale, la rue des Cordeliers, la rue Gambetta et la rue de la Marne. Une équipe d'observateur·ices précède le groupe et une autre le suit.

A 9h30, le groupe arrive devant la poste. Les coursiers entrent pour déposer en recommandé leur dossier de demande d'admission exceptionnelle au séjour. Deux équipes d'observateur·ices sont présentes. L'une se positionne rue des Ecossais et l'autre rue de la Marne.

A 10h00, les manifestants se rassemblent rue des Ecossais, entre la poste et l'hôtel de police situé de chaque côté de la rue. Des prises de parole ont lieu sur le perron de la poste.

A 10h30, le cortège part en déambulation vers la préfecture par la rue de Ecossais. Il se dirige ensuite vers la mairie par la rue Victor Hugo. Une équipe se positionne devant le cortège et une autre derrière.

A 10h50, la maire de Poitiers, Léonore Moncond'huy, accueille le cortège sur le parvis de l'hôtel de ville et assure de son soutien le collectif des coursiers poitevins sans papier.

⁶ Confédération française démocratique du travail

A 11h00, le cortège repart vers la place Charles de Gaulle en passant par la rue des Grandes Ecoles et la rue des Cordeliers.

A 11h20, le cortège arrive place Charles de Gaulle où se tient le marché du samedi matin et où un rassemblement en solidarité avec la Palestine a lieu depuis 11h00

Analyse

La présence policière a été discrète tout au long de la manifestation qui a réuni environ 500 personnes. Le déroulement de cette mobilisation a été encadré, balisé et sécurisé. Il n'y a pas eu de tension particulière entre les policiers et les manifestants.

Pour rappel, une équipe de l'observatoire était présente à l'occasion de la manifestation *Pas de bassine à Saint-Sauvant* le 16 novembre 2024, une autre équipe à l'occasion de *La marche contre l'empire Bolloré* le 1er février 2025 à Chasseneuil-du-Poitou. Cette manifestation était donc l'occasion d'une observation à Poitiers même, avant celle programmée trois jours plus tard pour la soirée *Mégaboum* organisée par BNM pour les deux ans de Sainte-Soline, le 25 mars 2025.

Le chef du dispositif, un commandant de police, est venu à la rencontre des deux équipes d'observateur·ices. Il était prévenu de la présence de l'observatoire. Les communiqués de presse postés sur le site d'information et d'expression citoyenne Web86 et sur le compte Bluesky de l'OPCLP semblent donc remplir leur rôle.

Contrairement aux mobilisations environnementales contre les méga-bassines organisées dans la région qui donnent lieu à de très nombreux arrêtés préfectoraux, il faut noter qu'aucun arrêté administratif n'a été pris par la préfecture pour cette manifestation.



La soirée Mégaboum, 25 mars 2025

Le contexte

Pour le 2e anniversaire de la manifestation de Sainte-Soline, Bassines non merci (BNM) annonce des soirées « mégaboum » le mardi 25 mars 2025 dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

« Depuis deux ans, nous avons continué à nous rassembler pour construire nos luttes au Village de l'eau de Melle, à Migné-Auxances, à La Rochelle et à Saint-Sauvant en fin d'année. Face au passage en force du gouvernement et des accapareurs, le 25 mars prochain, nos boums résonneront pour rappeler que le mouvement anti-bassines se retrouvera toujours sur leur route. »⁷

Pour l'anniversaire de Sainte-Soline, une première soirée mégaboum avait été organisée à Poitiers le 25 mars 2024. Après un défilé dans les rues de la ville, les manifestants étaient allés jusqu'au Pont Joubert où un mannequin à l'effigie de Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur, avait fini dans le Clain.

Anne-Morwenn Pastier, scientifique, lanceuse d'alerte et porte parole de BNM 86, était convoquée en audition libre le 6 février 2025 au commissariat de Poitiers pour l'organisation de cette manifestation. La nature des infractions reprochées pour un défilé carnavalesque est pour le moins surprenante : non déclaration de manifestation, injure publique, outrage à personne dépositaire de l'autorité publique et provocation au crime et délit.

Pour le 25 mars 2025, les organisateur·ices ont prévu deux rassemblements, l'un devant la gendarmerie de Melle dans les Deux-Sèvres et l'autre au Pont-Joubert à Poitiers dans la Vienne. Une seule équipe étant disponible, c'est la manifestation de Poitiers qui est observée.



L'observatoire sur le Pont-Neuf devant le cortège qui revient du boulevard Coligny.

⁷ Bassine Non Merci (BNM) sur son site 14/03/2025

Chronologie

Dès 18h00, 5 fourgons de la gendarmerie mobile sont stationnés boulevard du Grand-Cerf près de la gare SNCF.

18h47 : Début de l'observation. Les FDO sont présentes en nombre aux abords du Pont Neuf. 7 fourgons de la gendarmerie mobile et 1 véhicule de police sont stationnés boulevard Anatole France. Présentation à l'adjoint du chef du dispositif venu avec deux de ses collègues à la rencontre de l'équipe d'observateurs. Fusil d'assaut en bandoulière pour un gendarme. Calot, jambière, épaulière, gilet tactique, pistolet... pour tous. Alpha 43/2 correspond à l'escadron de gendarmerie mobile de Ussel (Corrèze). Les RIO ne sont pas visibles.



Sur le boulevard Anatole France, 6 fourgons de couleur bleu de la gendarmerie mobile sont stationnés du côté des numéros impairs, 1 fourgon de couleur blanc de la gendarmerie mobile et 1 voiture de police type 5008 du côté des numéros pairs. L'équipe d'observateurs se présente au commandant de police et au commandant de gendarmerie présents près du véhicule de police.

18h56 : Près du Pont Joubert, 3 policiers en civil sont sur le trottoir (BAC). Un policier en civil dit en nous voyant arriver « C'est bien... parce que je pense qu'ils vont nous insulter » 2 véhicules de police sont stationnés de chaque coté du boulevard Bajon, des agents de FDO en uniforme et en civil sont présents en nombre au carrefour. Nous traversons le pont. Un véhicule de Police est stationné rue de la Croix rouge et un autre dans une impasse rue Cornet côté numéros impairs. 4 policiers dont 1 en civil se trouvent à proximité.

19h09 : Un véhicule de police banalisé s'engage sur le pont Joubert. Le policier au volant nous dit au passage : « J'ai toujours été photogénique. » Puis il ajoute dans sa radio « Non... c'est la Ligue des Droits de l'Homme qui est en train de me filmer. Les droits... ils sont d'un côté et jamais de l'autre ». La voiture banalisée traverse le pont et se fraie un passage au milieu des manifestants en klaxonnant.

19h50 : L'équipe se positionne devant le cortège de manifestant·es qui traverse le Pont Joubert en direction de la Grand-Rue. Les FDO en uniforme et en civil avec brassard police (BAC) sont toujours présents au carrefour. Le cortège emprunte le boulevard vers le Pont-Neuf. Des automobilistes se retrouvent face au cortège et doivent s'arrêter. Un véhicule de police ouvre la

voie. Un second véhicule de police vient se positionner à ses côtés devant le cortège pour sécuriser la manifestation.

19h55 : Quelques feux d'artifice sont tirés vers le ciel.

20h00 : Le cortège des manifestant·es traverse le Pont-Neuf. Les fourgons de la gendarmerie mobile préalablement stationnés sur le boulevard Anatole France ne sont plus présents. L'arrière du cortège n'est pas sécurisé, des automobilistes venant du Pont Saint-Cyprien et tournant à gauche vers la rue Jean Jaurès se retrouvent face aux dernier·es manifestant·es. Le cortège prend la direction du boulevard Coligny qui mène vers la caserne de gendarmerie « Sous-Lieutenant Fergeault » située au coin du boulevard du Colonel Barthal et de la rue du Petit Polygone. Les fourgons de gendarmerie sont positionnés en haut du boulevard.



20h17 : Le boulevard est barré par trois fourgons de gendarmerie. Des agents FDO sont positionnés à droite et à gauche. Le cortège s'approche du barrage. Les gendarmes mobiles sont équipés de boucliers mais le casque est en bandoulière et le calot sur la tête. Les fourgons clignotent. La banderole de tête s'arrête à 1 m du premier fourgon. Des journalistes sont présents à ce barrage et circulent dans le dispositif. Des policiers en civil et des gendarmes en uniforme filment les manifestant·es. Le commissaire divisionnaire, directeur interdépartemental de la police nationale, est présent sur le dispositif.



20h33 : Les manifestants s'approchent du barrage policier. Ils viennent lentement au contact et tentent de s'ouvrir un passage. Les FDO les bloquent avec les boucliers. Les premiers rangs de manifestants continuent de pousser. La double ligne de FDO tient sa position. Un pétard explose. Les gendarmes mobiles avancent en ligne et repoussent les manifestants de quelques mètres avant de reprendre leur position.



20h43 : Une distance de quelques mètres séparent les FDO des manifestant·es. Tous les gendarmes mobiles sont désormais casqués et les visières sont baissées.

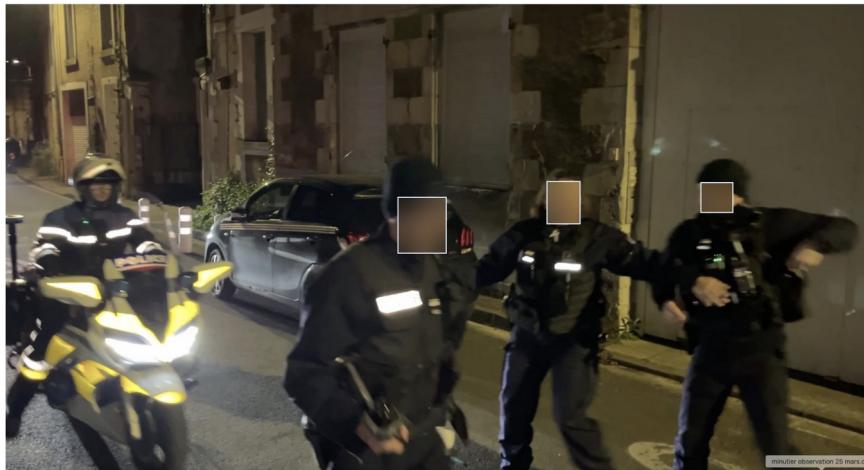
20h45 : Les manifestants dévoilent la mascotte du carnaval, une maquette (échelle x10) du lanceur de grenades multi-coups utilisé à la manifestation du 19 juillet 2024 à Migné-Auxances lors des mobilisations du « Village de l'eau » et qui a provoqué l'incendie d'un champ de paille. Après des nouvelles prises de parole, le cortège redescend le boulevard Coligny. Les FDO restent positionnées en haut du boulevard.



21h05 : Au Pont-Neuf, le commissaire divisionnaire, le commandant de police et le commandant de gendarmerie sont tous les trois présents en avant du cortège, ils sont entourés de FDO en uniforme et en civil. Ils ont sans doute fait le tour en voiture depuis le haut du boulevard. Le Pont-Neuf franchi, le cortège prend à droite le boulevard vers le pont Joubert.

21h25 : De retour au Pont Joubert. Un policier va récupérer un drone de la police qui atterrit en urgence au milieu des manifestant·es près de la fontaine du Pont Joubert. Cela gronde fort dans le groupe de personnes présentes. Le policier se replie ensuite vers la rue de la Croix rouge suivi par une dizaine de manifestant·es. Il communique grâce à sa radio. Pendant un court moment, il se retrouve seul face à un groupe d'une dizaine de personnes. La tension est forte.

Après quelques minutes, une moto et un véhicule de police positionnés dans la rue de la Croix rouge arrivent à vive allure tous feux allumés et clignotants. Deux policiers descendant du véhicule, une gazeuse à la main. Deux autres policiers venus de la rue Cornet viennent prêter main forte à leurs collègues. Les manifestants reculent. Le motard descend de sa moto et récupère le drone des mains du policier.



Un des moments les plus tendus de la manifestation après le face à face entre les manifestant·es et les FDO au barrage policier en haut du boulevard Coligny une heure plus tôt.

Le calme revenu, les manifestant·es quittent la rue de la Croix Rouge et rejoignent le gros du rassemblement sur les bords du Clain.

21h50 : L'outarde est remisée à l'arrière d'un fourgon qui repart par la rue Cornet. Quelques manifestants commencent à quitter le Pont Joubert par petits groupes. La manifestation en tant que telle semble prendre fin.

22h00 : Une grande partie des manifestant·es venu·es du Pont Joubert remontent la Grand-Rue en groupe sans banderoles mais en entonnant quelques chants et quelques slogans. Des agents FDO et des véhicules de police les suivent. Le commissaire divisionnaire est toujours présent. Les personnes arrivent place du marché et se séparent en petits groupes.

22h20 Fin de l'observation.

Analyse

Des arrêtés actant la criminalisation des mouvements écologistes.

Pour la soirée mégaboum du 25 mars 2025, le préfet prend trois arrêtés administratifs :

- un arrêté autorisant la captation et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs (deux drones)
- un arrêté portant interdiction temporaire du port et du transport sans motif légitime d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination dans la commune de Poitiers du mardi 25 mars 2025, 8h00 au mercredi 26 mars 2025, 8h00
- un arrêté réglementant temporairement l'achat, la vente, la cession, le transport, le port et l'utilisation d'artifices de divertissement, d'articles pyrotechniques, de produits explosifs et précurseurs d'explosifs ainsi que la vente au détail et le transport en récipients de carburants ou tous produits inflammables, chimiques, explosifs ou corrosifs dans la commune de Poitiers du mardi 25 mars 2025, 8h00 au mercredi 26 mars 2025, 8h00

Dans ces arrêtés, la référence à « la mobilisation violente de Sainte-Soline » est constante, les organisations BNM et SLT sont « connues pour leurs incitations à la désobéissance civile ainsi que pour leurs actions causant des troubles à l'ordre public », il est évoqué « la possibilité de tentatives de dégradation de divers sites dans le secteur de la préfecture, de la gendarmerie et du commissariat », il est reproché des « slogans hostiles au ministre de l'Intérieur, au préfet de la Vienne et à la police » lancés par des manifestants « porteurs de masques et de cagoules », il est également fait référence « aux rassemblements du village de l'eau en juillet 2024 qui ont réuni plusieurs milliers de manifestants dont un grand nombre de militants radicaux violents français et étrangers »…

Une stratégie sécuritaire

Contrairement à ce que laissait penser la manifestation du 1er février 2025, le préfet de la Vienne ne semble pas adopter une nouvelle approche du maintien de l'ordre. Pour ce qui concerne les mobilisations environnementales, il a recours à la même stratégie sécuritaire que son prédécesseur.

Cette stratégie se traduit sur le terrain par le nombre et la spécificité des FDO mobilisées pour encadrer une manifestation qui a réuni 400 personnes environ. Au moins trois pelotons d'un escadron de gendarmerie mobile, soit une cinquantaine de gendarmes, et des dizaines de policiers en uniforme et en civil ont été déployés à Poitiers. Un commandant de police, un commandant de gendarmerie et un commissaire divisionnaire, le directeur interdépartemental de la police nationale, ont suivi la mobilisation de bout en bout.

La différence de traitement entre la manifestation du 22 mars pour les coursiers poitevins sans papier déclarée par la CFDT et celle de la soirée mégaboum organisée trois jours plus tard par BNM est significative à cet égard. Pour la première quelques policiers mobilisés seulement et pour la seconde un nombre impressionnant d'agents des forces de l'ordre.

Les préfets de la Vienne se succèdent mais considèrent une fois de plus les militants écologistes comme des menaces à la sécurité et les mobilisations environnementales comme des menaces à l'ordre public. Cet état d'esprit des représentants de l'État est un biais important dans la perception des mouvements écologistes et constitue un frein certain à l'avènement d'une démocratie environnementale dans notre pays.

Défendons l'eau, 7 juin 2025

Le contexte

Suite à l'annonce du préfet de la Vienne de l'autorisation de création de 6 bassines sur le bassin de la Clouère, un collectif d'associations, de syndicats et de partis politiques (BNM 86, Greenpeace, Confédération paysanne, XR Poitiers, Attac 86, Les écologistes, PCF 86, NPA, LFI, Ud CGT) appelle à une manifestation pour la défense de l'eau à Poitiers le 7 juin 2025 à 14h00.

Un pique-nique paysan est prévu place Leclerc dès 13h00. La manifestation non déclarée est partiellement interdite par la préfecture de la Vienne dans une partie du centre-ville, la place de la mairie reste accessible aux organisatrices.



Chronologie

13h30 : place Leclerc, présentation au chef du dispositif, un commissaire de police. 2 fourgons de police sont positionnés devant la banque CIC, des motos de la PN, des véhicules banalisés rue Carnot, une Peugeot 5008 de la PN rue Claveurier et une autre rue des Grandes écoles. Place Aristide Briant (Préfecture), présentation au chef du dispositif CRS qui nous précise l'effectif engagé : 3 sections de CRS soit 45 hommes. Nous comptons 12 fourgons positionnés devant la préfecture.

14h30 : le dispositif policier prend position rue Victor Hugo en direction de la préfecture, 2 fourgons police et une C8 banalisée se placent devant le cortège, deux motards se positionnent devant la C8, le cortège se met en route, des policiers en civil avec le brassard police sont présents dans le dispositif. Mécontents d'être suivis et filmés, les policiers de la BAC⁸ raillent les observateurs en mimant des prises de note et les filment en retour avec leur téléphone. Un policier dit à son collègue assez fort pour être entendu : « Je les prends en photo, si on les retrouve en manif... » La première équipe change de trottoir pour éviter de possibles interactions avec les policiers en civil, la seconde se place à l'arrière du cortège.

⁸ Brigade anti-criminalité

14h40 : place Aristide Briant (Préfecture), les CRS⁹ sont positionnés par binôme devant les fourgons, bouclier et casque en bandoulière.



Quelques CRS seulement portent leur RIO. Un manifestant nous indique qu'il vient d'interroger le commissaire à ce propos et qu'il lui a répondu que c'était une manif calme et donc que ce n'était pas très grave.

A 15h00 un drone est en vol stationnaire au-dessus de la préfecture et face au rassemblement.

Après les prises de parole, le cortège repart rue Victor Hugo, puis rue Théophraste Renaudot et rue Aliénor d'Aquitaine pour reprendre la rue Carnot en direction de l'hôtel de ville. Prises de parole rue Carnot au carrefour avec la rue du petit Bonneveau.

Après être passé place Leclerc où les manifestants ont scandé « Free Palestine » en croisant le rassemblement pour Gaza, le cortège prend la rue Lebasclle.

A 16h00, rue de l'ancienne comédie, le cortège est en limite de la zone d'interdiction de manifestation. Le manifestant chargé du contact avec la police échange régulièrement avec le commissaire positionné devant la banderole de tête pour lui indiquer la direction que va prendre le cortège.

Rue Arsène Orillard, le cortège progresse vers la place du marché en longeant la zone d'interdiction de manifestation. Arrivé Grand-rue, le cortège bifurque vers la place du marché, une partie du dispositif policier précède toujours le cortège.

16h07, la manifestation arrive place du marché (Charles de Gaulle), les manifestants quittent la place par petits groupes, les policiers en uniforme se retirent, ceux de la BAC demeurent sur place.

16h19 : après un moment d'attente de possibles interactions entre manifestants et policiers de la BAC, nous mettons fin à l'observation.

⁹ Compagnie républicaine de sécurité

Analyse

Une manifestation sous haute surveillance

La presse nationale et la presse régionale étaient présentes à cette manifestation.

Près de 300 personnes se sont rassemblées à Poitiers, ce samedi 7 juin 2025, pour dénoncer « le pillage de l'eau au profit de l'agro-industrie ». La manifestation, très surveillée, n'a connu aucun débordement. Le dispositif policier était impressionnant, ce samedi 7 juin 2025, en centre-ville de Poitiers. Des dizaines de policiers du commissariat de Poitiers, épaulés par des renforts de compagnies départementales d'intervention (CDI) venus de Bordeaux et Limoges, attendaient de pied ferme les militants participant à la manifestation pour la défense de l'eau.¹⁰

Si l'on ajoute les 3 sections de CRS présentes devant la préfecture soit 45 agents des FDO, le dispositif policier semble quelque peu démesuré au regard de la qualité des personnes présentes sur la place (famille, parents, enfants) et du nombre de manifestant·es.

Pour compléter la surveillance de cette manifestation, la préfecture de la Vienne a autorisé la captation d'images par 2 drones sur de larges périmètres des communes de Poitiers et de Migné-Auxances.

Une machine administrative bien rodée

La soirée mégaboum organisée le 25 mars 2025 à Poitiers par BNM avait donné lieu à 3 arrêtés administratifs importants. Pour la manifestation du 7 juin 2025, Serge Boulanger, le préfet de la Vienne, en double le nombre.

- un arrêté autorisant la captation et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs (deux drones)
- un arrêté portant interdiction temporaire de manifestation, rassemblement et d'attroupement, à Poitiers, le samedi 07 juin 2025, 12h00, au dimanche 08 juin 2025, 08h00
- un arrêté réglementant temporairement l'achat, la vente, la cession, le transport, le port et l'utilisation d'artifices de divertissement, d'articles pyrotechniques, de produits explosifs et précurseurs d'explosifs ainsi que la vente au détail et le transport en récipients de carburants ou tous produits inflammables, chimiques, explosifs ou corrosifs dans la commune de Poitiers et Migné-Auxances du samedi 07 juin 2025, 08h00 au dimanche 08 juin 2025, 08h00
- un arrêté portant interdiction temporaire du port et du transport sans motif légitime d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination dans la commune de Poitiers et de Migné-Auxances du samedi 07 juin 2025, 08h00 au dimanche 08 juin 2025, 08h00
- un arrêté portant interdiction du port et du transport, sans motif légitime, d'équipements de protection dans la commune de Poitiers et de Migné-Auxances du samedi 07 juin 2025, 08h00 au dimanche 08 juin 2025, 08h00
- un arrêté portant diverses mesures de police administratives applicables dans la commune de Poitiers et de Migné-Auxances du samedi 07 juin 2025, 08h00 au dimanche 08 juin 2025, 08h00 (vente et transport de peinture en aérosol)

10 [La Nouvelle République : Poitiers : aucun débordement à la manif sur l'eau](#)

Des arrêtés actant la criminalisation des mouvements écologistes anti-bassine

Les considérants de ces arrêtés relèvent pour nombre d'entre-eux d'un simple copié-collé et reprennent ceux énoncés lors des précédentes mobilisations contre les méga-bassines. La préfecture se contentant d'y ajouter quelques mentions ou constats tirés de la dernière manifestation en date. Le risque important de troubles à l'ordre public en est toujours l'argument principal.

« La mobilisation violente de Sainte-Soline » est devenue une sorte de totem et est de nouveau mise en exergue. Ces arrêtés actent la criminalisation des organisations écologistes. « BNM et SLT et XR Poitiers sont connues pour leurs incitations à la désobéissance civile ainsi que pour leurs actions radicales et violentes ». « Les rassemblements du village de l'eau en juillet 2024 ont réuni plusieurs milliers de manifestants dont un grand nombre de militants radicaux violents français et étrangers ».

La « violence » est systématiquement imputée aux mouvements écologistes et jamais aux dispositifs policiers. Pourtant, à « Sainte-Soline » en mars 2023 ou au « Village de l'eau » en juillet 2024, les rapports des observatoires des pratiques policières ont documenté des recours à la force souvent non nécessaires, indiscriminés et totalement disproportionnés.

L'arrêté d'interdiction de port et transport de feux d'artifice est motivé par le fait que c'est « l'un des moyens constatés pour commettre des incendies ou des tentatives d'incendies volontaires ». Ce qui ne manque pas de piquant si l'on se souvient de la manifestation à Migné-Auxances le 19 juillet 2024 lors du Village de l'eau. Ce jour-là, l'incendie d'une dizaine d'hectares de paille est dû aux seuls tirs répétés de grenades lacrymogènes par les gendarmes un jour de forte chaleur et de grand vent. Un usage inconsidéré de la force qui a mis en danger toutes les personnes se situant dans la zone, manifestant·es, observateur·ices, journalistes et habitant·es proches du champ incendié.

Les considérants mentionnent pêle-mêle des « slogans hostiles au ministre de l'Intérieur, au préfet de la Vienne et à la police » lancés par des manifestants « porteurs de masques et de cagoules » (parmi les exemples cités *Mort aux bâches* mais aussi *Free Palestine* et *Nous sommes tous des enfants de Gaza*), « des tags anti-bassines ciblant l'agence Groupama à Poitiers (exemples cités, *Stop Méga-bassine*, *Non aux Méga-bassines*) », « l'utilisation de feux d'artifice, fumigènes et mortiers (sic) » lors de la soirée mégaboum du 25 mars 2025, « des réactions violentes sur les réseaux sociaux suite à l'interview du préfet par le média ICI Poitou le 26 mai 2025 »

Un discours anxiogène

Travaillant main dans la main avec les services de l'État, des syndicats participent à ce discours de criminalisation des militants écologistes auprès du monde agricole et par voie de conséquence auprès du grand public. La chambre d'agriculture de la Vienne présidée par la Coordination rurale a en effet communiqué en amont auprès des agriculteur·ices du département sur un risque d'attaques d'exploitations agricoles le jour de la manifestation prévue au centre-ville de Poitiers.

Les discours des ministres de l'Intérieur successifs, de Gérald Darmanin à Bruno Retailleau, visent à délégitimer et stigmatiser les mouvements environnementaux auprès de l'opinion publique. Les nombreux arrêtés administratifs et l'impressionnant dispositif policier mobilisé par le préfet de la Vienne pour cette mobilisation citoyenne pour la défense de l'eau sont une traduction directe sur le terrain de ce discours de stigmatisation et de criminalisation des militant.es écologistes.

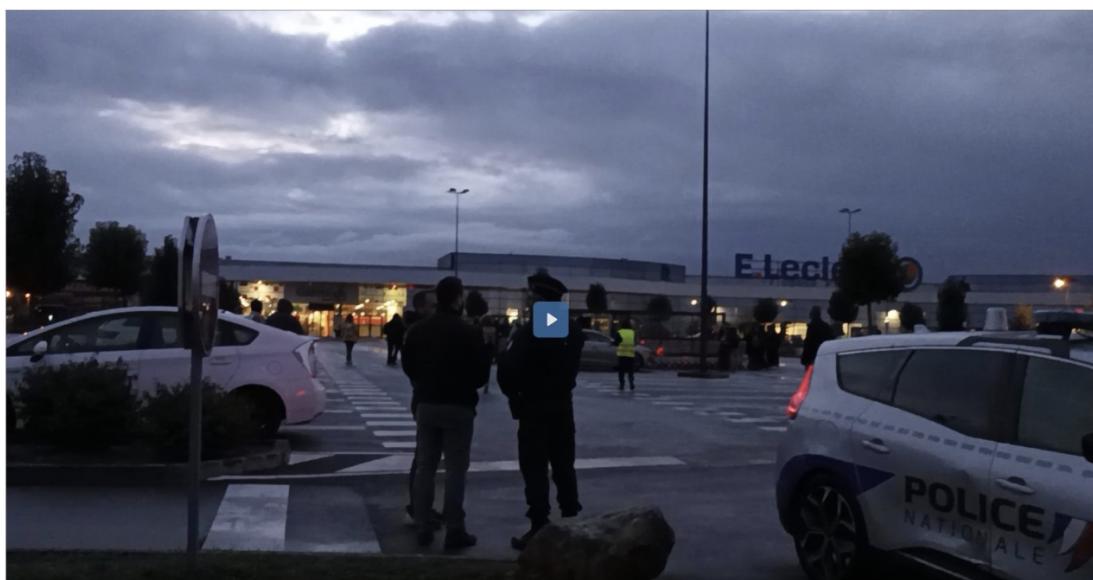
Bloquons tout, 10 septembre 2025

Le contexte

Le 10 septembre, le mouvement *Bloquons tout*, né sur les réseaux sociaux, appelle à descendre dans la rue et à bloquer le pays. Le mouvement dénonce les annonces budgétaires du premier ministre démissionnaire François Bayrou, la dégradation des acquis sociaux, l'augmentation de la précarité, la déconnexion de la classe politique et une répartition injuste des richesses. A Niort, les actions de blocage se concentrent autour du supermarché Leclerc.

Chronologie

L'observation débute à 7h00 au rond-point du supermarché Leclerc. Plusieurs dizaines de personnes sont présentes sur le rond-point et un dispositif policier est sur place. L'équipe d'observateurs se présente au chef du dispositif qui leur rappelle les règles de sécurité en cas d'usage de la force. Quelques policiers et un véhicule de police Peugeot 3008 sont présents sur le parking près du rond-point.



7h35, sur le parking du supermarché Leclerc, les manifestants viennent récupérer les caddies pour bloquer les entrées du magasin et les ronds-points. Les agents de la sécurité privée tentent de les empêcher. Un maître-chien dont le chien n'a pas de muselière est présent. Après un moment de tension, les agents de sécurité renoncent à s'opposer et filment les manifestants qui récupèrent une grande partie des caddies du supermarché.



7h50, un véhicule de police, 2 motards de la PN, des policiers en civil et des policiers en uniforme sont présents près du rond-point n°1.

8h11, nous suivons les manifestants de l'autre côté de la D611 en passant par le pont qui l'enjambe. Des caddies sont récupérés par les manifestants chez Aldi pour bloquer un rond-point rue Robert Turgot.

8h26, nous sommes de retour au rond-point n°1. Les manifestants et les FDO se déplacent vers l'arrêt de bus de la rue Couzinet. Présence d'une dizaine de policiers en uniforme avec calot et 2 ou 3 boucliers, et de quelques policiers en civil (BAC) dont un avec une matraque visible. Derrière le dispositif, une jeune femme habillée en noir, casque vélo attaché au sac à dos, prend des photos.



8h48, le chef du dispositif vient échanger avec un porte-parole des manifestants.

10h13, on se déplace vers le pont qui passe au-dessus de la rocade (D611), des policiers en uniforme et équipés y sont signalés. Sur le rond-point entre Terramino et Conforama, on note la présence d'une dizaine d'agents des FDO en uniforme, avec casques et boucliers, et 4 ou 5 policiers en civil avec des brassards police et des casques dépareillés. Le dispositif policier est peu conséquent pour le moment, un véhicule de la police municipale est présent.

10h21, le chef du dispositif s'approche du barrage avec un porte-voix. « Vous entravez la circulation. Vous avez 15 minutes pour libérer le pont. » Les manifestants s'empressent de renforcer le barrage mis en place.



Selon un journaliste de FR3, le préfet des Deux-Sèvres serait présent sur le rond-point. Un homme, la quarantaine, en costume est bien là derrière le dispositif policier. Après vérification, il s'agit sans doute du directeur du cabinet du préfet. Une journaliste du Courrier de l'ouest nous indique que la jeune femme derrière le dispositif (casque vélo et sac à dos) qui prend des photos est la responsable de la communication de la Police Nationale des Deux-Sèvres.

10h58, le chef du dispositif s'approche du barrage pour une première sommation : « Vous participez à un attroupement, obéissance à la loi, vous devez vous disperser et quitter les lieux ». La circulation est arrêtée sur la D611 en dessous du pont à une centaine de mètres des deux côtés. La deuxième sommation est faite puis la dernière sommation : « Nous allons faire usage de la force ». Le directeur de cabinet filme l'opération avec son téléphone depuis le rond-point.



11h00, une quinzaine de policiers équipés et en ligne s'approche du barrage. Lanceur cougar en bandoulière pour l'un d'eux. Les policiers commencent à dégager une partie des caddies qui barrent le pont.

11h08, le chef du dispositif prend des photos avec son smartphone derrière la barricade puis va rendre compte au directeur de cabinet du préfet. Un pétard est lancé vers les policiers. Deux agents de police avec un gilet floqué « police scientifique » filment les manifestants avec appareil photo et smartphone.



11h18, un nouveau pétard éclate. Un policier en civil lance une 1ère grenade lacrymogène en cloche par-dessus la barricade. Des palets de grenades lacrymogènes sont relancés par les manifestants. Une 2^e grenade est lancée en cloche par dessus la barricade. La grenade est immédiatement déviée vers la D611 en contrebas. Une 3^e grenade est lancée en cloche par le même policier en civil. Divers projectiles sont lancés par les manifestants. Une 4^e grenade est lancée en cloche par une autre policier en civil (blouson gris). Elle détonne et libère du gaz. Certains palets sont relancés par les manifestants. Des policiers continuent de dégager la voie en retirant les caddies qui obstruent le pont.



11h20, le pont continue d'être dégagé par les FDO. Une 5e grenade lacrymogène est lancée en cloche par le même policier en civil. Des gaz partent vers la D611. Les manifestants se replient. Une partie des policiers prend position de l'autre côté du pont pendant que leurs collègues continuent de dégager les caddies et autres grilles du barrage. La chargée de communication de la police nationale des Deux-Sèvres est présente et filme l'opération. La circulation est toujours bloquée sur la D611 dans les deux sens. D'autres policiers en uniformes venus en renfort occupent l'espace entre le rond-point et le pont. Des véhicules de police sont positionnés derrière eux. Des journalistes viennent à la rencontre du directeur de cabinet du préfet.



11h33, le pont est en partie dégagé, la circulation est rétablie sur la D611. Rue Eugène Greau, du côté supermarché Leclerc, les policiers viennent à l'arrière des véhicules pour se rééquiper : protège tibia, genouillères, gazeuses. Un policier en civil est armé d'un LBD.



Les 4 grenades utilisées et alignées sur un muret du pont sont des grenades lacrymogènes MP7.



14h00, rond-point n°1 : rien de nouveau depuis 12h00. Le porte parole de Solidaires nous indique qu'il y a une sorte d'accord tacite. Les policiers restent sur leur position et attendent que le blocage soit levé. Un rendez-vous est pris en assemblée générale pour le lendemain à 6h30 pour une action de blocage au supermarché Carrefour de Niort.

Notons que les observateurs qui avaient retiré leur équipement se sont vus interdire l'accès au supermarché Leclerc par la sécurité privée du centre commercial.

14h30, fin de l'observation

Analyse

Le dispositif policier

Une dizaine de policiers en uniforme équipés pour le maintien de l'ordre (compagnie départementale d'intervention ?) sont secondés par quelques policiers en civil (agents de la BAC ?). On compte huit policiers en uniforme équipés portant des casques deux bandes bleues, quatre policiers en uniforme équipés portant des casques noirs, cinq policiers en civil portant un brassard police et des casques dépareillés, et un policier en uniforme sans casque, le chef du dispositif. Un groupe assez disparate.

Les policiers sont équipés de quatre grands boucliers et d'un plus petit, deux policiers en civil sont armés d'un lanceur de balles de défense (LBD), un policier en uniforme portant un casque noir est armé d'un lanceur Cougar.

Au vu de l'impressionnant dispositif policier mobilisé dans la région Poitou-Charentes à l'occasion de chaque mobilisation environnementale liée aux méga-bassines, celui présent à Niort ce 10 septembre paraît bien modeste.

On peut faire l'hypothèse que les agents des forces de l'ordre sont mobilisées ailleurs dans le département. En effet, des actions de blocage sont prévus dans plusieurs villes des Deux-Sèvres, Melle, Parthenay, Bressuire et Thouars. Les unités spécialisées dans le maintien de l'ordre, CRS et GM, sont sans doute appelées à intervenir dans de plus grandes villes de la région, Nantes, Bordeaux, Tours, Angers.

L'annonce faite par Bruno Retailleau, le ministre de l'Intérieur démissionnaire, de 80 000 FDO mobilisées sur le terrain semble trouver sa limite dans le nombre d'actions de blocage organisées dans le pays. Et le modeste dispositif policier présent à Niort en offre sans doute une illustration.

Les agents de sécurité privée

Les agents de la sécurité privée ont tenté en vain d'empêcher les manifestants de s'emparer des caddies du supermarché. A cette occasion, le chien d'un agent cynophile ne portait pas de muselière. Ce qui semble être en contradiction avec la réglementation en vigueur.

En effet, selon la convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité¹¹ du 15 février 1985 : « *L'activité du binôme « conducteur-chien » s'exerce dans le cadre de la réglementation en vigueur et du respect des libertés publiques. Dans les lieux publics ou privés ouverts au public, le chien doit être tenu en laisse et porter la muselière pour les catégories de chiens définies par la réglementation en vigueur.* »

L'opération de police sur le point de blocage

L'adresse du chef du dispositif aux manifestants à 10h20 « Vous entravez la circulation. Vous avez 15 minutes pour libérer le pont. » pose question. S'agit-il d'un délai de réflexion accordé aux bloqueurs ou du temps laissé à un éventuel renfort pour arriver sur les lieux ? Dans tous les cas, cela donne l'occasion aux manifestant·es de renforcer fortement le barrage de caddies. Les sommations ne seront faites que 40 minutes plus tard et l'opération policière proprement dite aura lieu quasiment une heure après cet appel.

Ce sont deux policiers en civil qui lancent les 5 grenades lacrymogènes utilisées contre les manifestants. Des grenades lacrymogènes MP7 qui libèrent 7 palets de CS de 10 g.

11 [Légifrance](#)

4 de ces grenades, coques et détonateurs, ont été retrouvées et alignées sur un des murets du pont, la 5^e a probablement fini sa course sur la D611 en contrebas. Rappelons que l'usage des gaz lacrymogènes n'est pas sans effet sur la santé et que l'inhalation de gaz lacrymogène n'est jamais sans risque.¹²

Durant toute l'action de blocage, que ce soit sur les parkings du supermarché, sur les différents ronds-points ou sur le pont enjambant la D611, les policiers filment les manifestants. Deux policiers avec leur gilet floqué « police scientifique » semblent dédiés à cette tâche, auxquels il faut ajouter la chargée de communication de la Police nationale, le chef du dispositif policier et le directeur de cabinet du préfet. Des images prises avec appareils photos et smartphones professionnels ou personnels. Est-ce pour palier l'absence de surveillance par drone ?

Les arrêtés administratifs

En effet, un arrêté administratif autorise la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen d'une caméra installée sur un aéronef concerne les villes de Bressuire, Parthenay, Melle, La Crèche (accès autoroutes A83 et A10) et Limalongs (croisement D948 et N10) mais oublie celle de Niort.

5 arrêtés supplémentaires sont pris par le préfet des Deux-Sèvres sur l'ensemble du département pour le 10 septembre de 5h00 à 23h59.

- interdiction du port et transport sans motif légitime d'objets pouvant constituer une arme.
- interdiction du port, transport et utilisation d'artifices de divertissement et pyrotechniques.
- interdiction de l'enlèvement ou le transport de tout carburant par récipients divers
- interdiction du transport de matériaux combustibles et de construction pour ériger des barricades.
- interdiction du port et du transport d'armes, de munitions et d'armes par destination.

Dans les considérants de ces arrêtés, si le totem de la « manifestation violente de Sainte-Soline » est cette fois-ci absent, le collectif *Bassines non merci* est tout de même désigné comme un des organisateurs de plusieurs actions de blocage et, comme les préfectures de la région en ont désormais pris l'habitude, cité comme « un organisme (sic) connu pour ses incitations à la désobéissance civile ainsi que pour ses actions radicales et violentes ».

L'intégralité de l'opération de police sur le pont enjambant la D611 s'est faite sous le regard du directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres. Est-ce vraiment une habitude ou s'agit-il d'une situation exceptionnelle liée aux enjeux politiques autour du mouvement du 10 septembre ?

Les déclarations martiales faites la veille par Bruno Retailleau, le ministre de l'Intérieur démissionnaire, ne sont sans doute pas étrangères à la vigilance particulière du préfet et à la présence de son représentant sur ce point de blocage dans la ville de Niort.

Si les grands moyens étaient de mise dans l'ensemble du département, sans doute pour éviter le blocage des voies de communication, routes principales et autoroutes, le modeste effectif policier présent à Niort semble avoir géré l'action de blocage du centre commercial avec les moyens du bord.

Le supermarché et une partie de la zone commerciale ayant finalement vu leur accès bloqué durant toute la journée du 10 septembre.

12 [Article 20 minutes « C'est assez sournois »](#)

Déontologie

Le port du RIO

Pour les manifestations observées dans la région Poitou-Charentes, nous constatons que le port obligatoire du RIO¹³ n'est pas respecté par les agents des forces de l'ordre en intervention. Certaines unités semblent le porter de façon majoritaire et d'autres de façon très aléatoire. Ce qui ne semble pas poser de problème à la hiérarchie.

En effet, le 7 juin 2025 à Poitiers, le chef du dispositif policier, interpellé par un représentant syndical à ce propos, minimise le non respect du port du RIO par une majorité des CRS présents devant la préfecture, arguant que la manifestation est calme et que tout va bien se passer. Pour la LDH, le port du RIO n'est pas une option, c'est une garantie démocratique.

Le Conseil d'Etat, par une décision¹⁴ du 11 octobre 2023, avait accordé 12 mois au gouvernement pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir que le RIO soit effectivement porté par les agents des forces de l'ordre, mais aussi qu'il soit agrandi afin d'être rendu réellement visible et lisible en contexte d'intervention (actuellement une barrette de 45 mm par 12 mm).

Mais plus de deux ans après, rien n'a changé sur le terrain. La majorité des agents des forces de l'ordre ne sont toujours pas identifiables lors de leurs interventions. En octobre 2024, la LDH et l'ACAT¹⁵ ont saisi le Conseil d'État d'une demande en exécution de cet arrêt, saisine¹⁶ soutenue par le Syndicat des avocats de France (SAF) et le Syndicat de la magistrature (SM).

Des entraves aux observations

A plusieurs occasions, nous avons été filmés ou photographiés par des agents des forces de police utilisant leurs smartphones.

Le 7 juin 2025, rue Victor Hugo à Poitiers, lors de la manifestation « Défendons l'eau », des policiers de la BAC, mécontents que les observateur·ices suivent et filment le dispositif policier, leur font savoir et les filment en retour avec leur smartphone. Un policier dit à son collègue assez fort pour être entendu : « Je les prends en photo, si on les retrouve en manif... »

Le 3 décembre 2025, devant le tribunal de Poitiers, lors du rassemblement de soutien aux organisateurs de la manifestation de Saint-Soline pour leur procès en appel, des policiers en civil prennent en photo les observateur·ices avec leur smartphone pour « envoyer à leur hiérarchie à fin d'identification ».

Les équipes ne sont pas toujours en mesure de dire s'il s'agit d'appareils personnels ou professionnels et les observateur·ices ne bénéficient pas de protection particulière en matière de droit à l'image. Néanmoins, si pour les agents des forces de l'ordre l'usage des caméras-piétons est encadré par la loi, celui des téléphones personnels est illégal et plus encore s'il s'agit de constituer des fichiers. Nous dénonçons ces pratiques car elles participent à l'entrave du travail d'observation en instaurant un climat de suspicion et d'intimidation.

13 Référentiel des identités et de l'organisation, matricule de sept chiffres qui identifie les agents des FDO

14 [Décision du Conseil d'État](#)

15 Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

16 [Communiqué commun RIO \(LDH, ACAT, SAF, SM\)](#)

Conclusion

Un discours criminalisant

Après la manifestation de Sainte-Soline en mars 2023, le discours de Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur de l'époque, visait à stigmatiser et délégitimer les mouvements écologistes pour justifier des mesures répressives à leur encontre. Un discours qui trouvait son prolongement dans la décision de dissolution des Soulèvements de la terre prise en conseil des ministres le 21 juin 2023.

Cette dissolution a été annulée par le Conseil d'État en novembre 2023¹⁷, celui-ci jugeant qu'il ne pouvait être reproché aux Soulèvements de la terre « aucune provocation explicite à la violence contre les personnes ». La haute juridiction administrative a tenu à rappeler qu'*« une mesure de dissolution porte une atteinte grave à la liberté d'association, principe fondamental reconnu par les lois de la République. Elle ne peut donc être mise en œuvre que pour éviter des troubles graves à l'ordre public »*.¹⁸

Mais rien n'y fait, ce discours criminalisant est repris et amplifié par Bruno Retailleau, le successeur de Gérald Darmanin au ministère de l'Intérieur, qui dans une surenchère outrancière a estimé en juin 2025 que les manifestant·es opposé·es au projet d'autoroute A69 dans le Tarn n'étaient pas des militant·es écologistes mais des « barbares ».

Un dispositif policier disproportionné

L'impressionnant dispositif policier mobilisé par les préfectures de la Vienne et des Deux-Sèvres à l'occasion des mobilisations environnementales contre les méga-bassines est une concrétisation sur le terrain de ce discours de stigmatisation et de criminalisation des militant·es écologistes. La présence massive d'agents des forces de l'ordre armés et équipés pour faire usage de la force donne le ton avant même que la manifestation commence. La surveillance généralisée, les contrôles permanents, les fouilles et les confiscations souvent abusives viennent renforcer une stratégie sécuritaire qui produit un effet dissuasif sur l'engagement citoyen, réduit la capacité de contestation démocratique et alimente un climat de défiance généralisée, dénonce le rapport inter-observatoire sur le « Village de l'eau »¹⁹.

Deux poids, deux mesures

Force est de constater que la gestion du maintien de l'ordre, les effectifs policiers mobilisés, le nombre et la spécificité des arrêtés administratifs pris par les préfectures de la région à l'occasion des manifestations perçues comme ordinaires (syndicales ou associatives) sont sans commune mesure avec les dispositions hors normes prises pour les mobilisations environnementales considérées a priori comme dangereuses.

Pourtant des manifestations du secteur agricole peuvent se montrer bien plus « radicales » et bien plus « violentes ». Pour rappel, le saccage par des agriculteurs de la FNSEA du domicile du président de France nature environnement à La Rochelle en mars 2023, les actions des jeunes agriculteurs (JA) contre l'Office de la biodiversité (OFB) en octobre 2024 à Poitiers ou la permanence de la députée écologue Lisa Belluco en mai 2025, et plus alarmant encore, le mot d'ordre de la Coordination rurale (CR) qui pour la soirée Halloween organisée par BNM à Poitiers le 31 octobre 2025 incitait les agriculteurs à « traquer » les militant·es écologistes.

17 [Décisions Conseil d'État](#)

18 [Le Monde, 9 novembre 2023](#)

19 [Contrôle, surveillance, punition : pratiques policières mobilisation contre les mégabassines 16 au 21 juillet 2024](#)

Si pour ce dernier évènement, le préfet de la Vienne a finalement saisi le procureur de la République, que dire des actions ciblant spécifiquement les défenseurs de l'environnement menées en toute fin d'année par ce même syndicat ?

Le 10 décembre 2025 en Charente-maritime la Coordination rurale (CR) a revendiqué des actions coup de poing²⁰ visant les locaux de l'Office de la biodiversité (OFB), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la branche locale de l'ONG France Nature Environnement et la permanence du député écologiste Benoît Biteau ; pneus, bottes de paille et sangliers décapités...

Le 17 décembre 2025 dans les Deux-Sèvres, le même syndicat agricole a mené des actions²¹ visant la mairie de Melle, le collectif Bassine non merci et la permanence de la députée écologiste Delphine Batho, mettant à sac la ville et déversant dans les rues et sur les places des tonnes de paille, de fumier et toutes sortes de déchets, pneus, bâches, tuyaux en plastique et plaque d'amiante, laissant des inscriptions et des banderoles menaçantes, sous le regard de la gendarmerie locale... (voir en annexes le communiqué du maire de Melle).

Le sentiment d'un deux poids, deux mesures, tant dans l'appréhension que dans l'encadrement par les pouvoirs publics des mobilisations selon qu'elles sont organisées par des syndicats agricoles ou par des mouvements environnementaux, est présent chez un grand nombre de citoyen·nes de ce pays attaché·es à défendre le droit à un environnement sain et durable.

Des pratiques des forces de l'ordre choquantes et illégales

Les images inédites diffusées en novembre 2025 par Libération et Mediapart, issues notamment de caméras-piétons des escadrons de gendarmerie mobile, apportent un éclairage cru sur la répression de la mobilisation du 25 mars 2023 à Sainte-Soline.²²

Pour le syndicat des avocats de France (SAF), ces images attestent de la stratégie assumée, bien identifiée par la LDH « d'empêcher l'accès à la bassine quel qu'en soit le coût humain ». Un scandale d'État, une atteinte majeure à l'État de droit, affirme le syndicat dans un communiqué²³.

Les révélations de Libération et Mediapart, à propos des auditions des gradés de la gendarmerie à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), viennent enfoncer le clou et font le constat que pour « la manifestation violente de Sainte-Soline », la hiérarchie n'a rien vu, rien entendu.

Au terme d'une enquête préliminaire qui s'est étirée sur deux ans et huit mois, l'annonce par le parquet de Rennes, le jeudi 4 décembre 2025, d'un classement sans suite pour les violences commises par les gendarmes sur quatre manifestant·es blessé·es gravement à Sainte-Soline, est peu compréhensible. Et l'ouverture d'une information judiciaire limitée aux tirs tendus de grenades révélés par les caméras-piétons des gendarmes s'avère une bien maigre concession à la réalité de pratiques des forces de l'ordre choquantes et illégales.

20 [En Charente-Maritime, la Coordination rurale s'en prend aux associations écologistes et à l'OFB](#)

21 [Le maire de Melle s'indigne après la mise à sac de sa commune, devenue une décharge à ciel ouvert](#)

22 [Enquête Vidéo des violences des gendarmes à Sainte-Soline](#)

23 [Sainte-Soline : un scandale d'État, une atteinte majeure à l'État de droit](#)

Une menace majeure pour la démocratie et les droits humains

Dans un article²⁴ paru dans la revue Droits & Libertés en Juillet 2023, Nicolas Bourbon, animateur du groupe de travail « Environnement, écologie et droits humains » de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) pose la question des entraves à la démocratie environnementale.

« Alors que la situation d'urgence environnementale s'intensifie sur l'ensemble des continents et océans, le traitement démocratique de ces questions reste entravé en France par une appréhension étatique, voire par des atteintes directes aux droits et libertés des associations et des personnes engagées pour la défense de l'environnement.

Au-delà de ce sentiment d'injustice, l'État bascule de plus en plus rapidement dans des atteintes dangereuses aux libertés et droits fondamentaux. Outre les attaques verbales de la part de l'actuel ministre de l'Intérieur qualifiant sans scrupules les défenseurs de l'environnement d'écoterroristes, ce sont des atteintes aux droits des associations avec l'utilisation du contrat d'engagement républicain (CER) pour supprimer les subventions ou interdire des événements. Cette répression des actrices et acteurs de la société civile s'accompagne d'atteintes aux droits et libertés fondamentales des activistes écologistes, assignation à résidence, utilisation de techniques d'espionnage par des agents des renseignements français, recours au fichage classé S. »

Dans un papier de positionnement²⁵ paru en février 2024, Michel Forst, rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus, alerte sur les dangers de la répression subie par les militants environnementaux.

« La répression que subissent actuellement en Europe les militants environnementaux qui ont recours à des actions de désobéissance civile constitue une menace majeure pour la démocratie et les droits humains.

L'approche de plus en plus sévère des tribunaux dans un certain nombre de pays à l'égard des défenseurs de l'environnement qui ont participé à des manifestations ou à des actions de désobéissance civile pacifiques, y compris l'utilisation de mesures conçues pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé, envoie un signal très alarmant quant à l'état de l'espace civique et à la libre jouissance des droits humains fondamentaux.

L'urgence environnementale à laquelle nous sommes collectivement confrontés, et que les scientifiques documentent depuis des décennies, ne peut être traitée si ceux qui tirent la sonnette d'alarme et exigent des mesures sont criminalisés pour cette raison. La seule réponse légitime au militantisme environnemental et à la désobéissance civile pacifiques à ce stade est que les autorités, les médias et le public réalisent à quel point il est essentiel que nous écoutions tout ce que les défenseurs de l'environnement ont à dire. »

24 [La démocratie environnementale : une jeune pousse piétinée à faire foisonner](#)

25 [Répression par l'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales](#)

Annexes

Événements du mercredi 17 décembre 2025

Mercredi 17 décembre a eu lieu à Melle un rassemblement de la Coordination rurale. Ce rassemblement a fait l'objet d'une déclaration le 15 décembre, annonçant à 21h au rond-point de la Colonne 25 tracteurs bennes et 50 à 100 personnes ainsi qu'un itinéraire constitué de la mairie de Melle, du siège de la Communauté de communes et de la permanence de la députée Delphine Batho. Les motifs déclarés de cette manifestation étaient le MERCOSUR et la problématique de la Dermatose Nodulaire Contagieuse.

A 21h, 60 tracteurs dont 40 aux bennes pleines de paille, de fumier, de pneus, de déchets plastiques, de tuyaux et autres plaques d'amiante et plus de 200 personnes se sont rassemblées au rond-point de la Colonne et y ont tenu une Assemblée générale en présence de la Gendarmerie au nombre d'une dizaine et d'agents des Renseignements territoriaux. Depuis 20h quelques gendarmes étaient positionnés auprès de la mairie, de la permanence de Mme Batho et en centre-ville.

A partir de 22h, ces tracteurs (tous désimmatriculés et dont le poids leur interdit de traverser Melle) et manifestants ont investi le centre-ville de Melle et pendant plus de 2 heures, sans en être empêchés par la Gendarmerie, toujours présente mais simple observatrice, ce devait être les ordres, ont déversé sur les points annoncés mais aussi à la Ferme de la Genellerie, devant l'Ecole maternelle Jacques Prévert, sur la place René Groussard réduisant la voie de circulation, sur les terrasses du Café du Boulevard et de la Maison de la Presse, les dizaines de tonnes contenues dans leurs bennes.

Voici pour les faits.

Quoi de plus normal et légitime que de s'opposer au MERCOSUR, un traité de libre-échange qui continue de ruiner l'agriculture comme le font d'autres traités depuis longtemps. Comment ne pas être dans une profonde empathie avec les éleveurs au sujet de DNC et de son traitement public. Ces deux sujets, la majorité élue de la commune de Melle les partage et l'annonce de cette manifestation était donc un signe de convergence pour dénoncer une politique agricole qui asservit chaque jour un peu plus la profession agricole.

Mais ce soir là, finalement, ces revendications n'étaient que des leurres. La véritable raison de ce rassemblement piloté par un syndicat dont le Président peut déclarer sans être inquiété « Les écolos, la décroissance veulent nous crever nous devons leur faire la peau », c'était de mettre à sac la commune de Melle. Parce qu'elle ne défend pas le modèle agricole de la production à outrance, du recours toujours plus coûteux et sans issue à la chimie, de l'accaparement des terres et des ressources pour un nombre toujours plus petit d'agriculteurs ...

Pendant que l'on attend un miracle que plus rien ne peut permettre sinon un changement complet de modèle, les maladies explosent, la biodiversité implose, et une trop grande majorité se tait en regardant mourir une agriculture qu'elle croit défendre. La commune de Melle ne sera jamais complice de ce silence et de ces renoncements, son histoire le lui interdit. Elle continuera d'offrir un refuge à celles et ceux qui défendent le vivant plutôt qu'à ceux qui le tuent, elle continuera d'acquérir des terres pour permettre de boire demain une eau tout simplement potable, elle continuera de privilégier l'installation plutôt que l'agrandissement.

Notre époque et les pouvoirs qui l'accompagnent ont la faiblesse de penser que la peur est meilleure guide que l'espoir. Je ne le crois pas. Il faut simplement un peu de courage, parfois pour se battre contre des géants, parfois pour tout changer comme le mérite aujourd'hui l'agriculture. Comme le disait un résistant célèbre, Nelson Mandela, « Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de vaincre ce qui fait peur ».

Dès ce matin 5h30 les agents étaient sur le front pour dégager les accès et commencer le déblaiement...